

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Bibliothèque Nationale

58 rue de Richelieu, 75002 Paris — (1) 47 03 83 44

ISSN 0037-9344

ÉTUDES ET TRAVAUX

CRINON (P.) et PROT (R.) — **Deniers inédits de Sens et de Tonnerre et essai de chronologie du monnayage anépigraphé à Sens, Tonnerre et Auxerre durant les deux premiers tiers du Xe siècle.**

Les deniers que nous publions indiquent que le type anépigraphé apparut très tôt dans le Xe siècle. On le découvre simultanément à Tonnerre, à Auxerre et à Sens. Ce type était né à Sens quelque temps auparavant. Comme ceux d'Auxerre, ces exemplaires possèdent des croix de revers pattées aux extrémités, plus fines au centre, trifides (au centre de chaque extrémité, on a ajouté un petit coup de poinçon) ; c'est-à-dire des croix auxerroises. Les deux deniers suivants étaient accompagnés de nombreux autres d'Auxerre au même type de croix mince (1). Ils ont circulé très longtemps avant d'être enfouis.

1- A/. + SENONES CIVI. Croix pattée.

R/. Deux grènetis ; au centre, une croix pattée.

Denier, 1,38 g. (fig. 3).

Un autre ex. 1,47 g de même coin de revers.

2-A/. + TVRNODERCI (D = C renversé). Croix pattée.

R/. Trois points en triangle entre deux grènetis ; au centre, une croix pattée.

Denier, 1,52 g. (1 h). (fig. 5).

Un autre ex. 1,42 g de même coin de revers.

-
1. Ces pièces proviennent du trésor dit du « Loiret » qui n'aurait contenu que quelques deniers de Sens et de Tonnerre, mais plusieurs centaines de deniers auxerrois à la croix mince. Ces pièces, les plus anciennes du dépôt, avaient beaucoup circulé. Pour les deniers auxerrois, sur un échantillon de 71 pièces, nous avons relevé des poids de 1,55 g à 1,20 g ; un poids moyen de 1,38 g et une fréquence la plus rencontrée de 1,43 g à 1,46 g. Sur un autre échantillon, nous avons relevé un poids de 1,60 g. Pour les types retrouvés dans ce trésor, J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. I, 751-1223, Paris, 1985, n° 404. En l'état actuel de nos connaissances, ce trésor aurait été enfoui aux environs de 960. Voir P. CRINON, « Un denier inédit de Châteaudun... », *BSFN*, à paraître. Nous exprimons nos remerciements à Mme le Conservateur du Musée de Sens, à MM. Dhémin, Duplessy et Silberstein.

SENS



Fig. 1. Trésor de Marçay (Gariel 246)



Fig. 2. PA n° 1, pl. 137

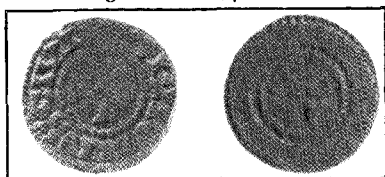


Fig. 3



Fig. 4. Croix droite (F n° 6762)

TONNERRE

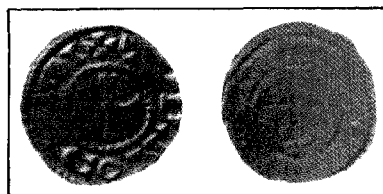


Fig. 5

AUXERRE

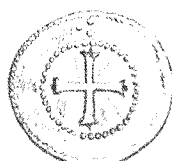


Fig. 6



Fig. 7. Croix mince (F n° 6690)

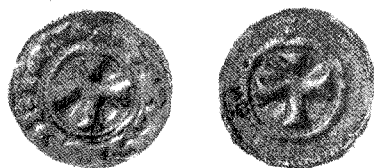


Fig. 4. Croix épaisse (F n° 6754)

La monnaie de Sens

Nous pouvons établir une chronologie des pièces sénonaises des premières décennies du Xe siècle. Seul le trésor de Cuerdale, enfoui vers 915, contenait un denier de cet atelier au type *Gratia Dei Rex*, frappé au type de Charles le Chauve (2). On trouve d'abord une obole de 0,92 g au même type varié, provenant du trésor de Marçay (Vienne), au lieu-dit Bonnevaux, dépôt du début du Xe siècle (fig. 1). Cette obole conservée au Musée de Sens, présente la particularité au revers de posséder une croix auxerroise (aux bras trifides) et les légendes : + CTA D-I REIX - + SENONIS CIVITAS (3). Après Poey d'Avant et Dieudonné, nous pensons que cette

2. E. HAWKINS, *Numismatic Chronicle*, V., 1842-1843, p. 58, n° 40. Au sujet du type à l'époque de Charles le Chauve, GARIEL, t. II, n° 243-245 pl. XXXV.
3. Ph. SALMON, « Fragments de numismatique sénonaise (2ème article) », *RNB*, 1855, n° 5 pl. VII = POEY D'AVANT n° 5903 et n° 15 pl. CXXXVI = GARIEL t. II, n° 246 pl. XXXV. Trésor décrit par J. DUPLESSY, *ibid.* n° 207.

pièce, premier exemple de la croix trifide, prouve l'antériorité de ce type de croix dans la métropole sénonaise, bien que le qualificatif qu'on lui attribue soit celui d'auxerrois, à cause du plus grand rayonnement du monnayage d'Auxerre (4).

Après cette obole, nous pouvons aisément placer les monnaies à la légende : + SENONES CIVITAS, au revers anépigraphie et à la croix fine auxerroise (fig. 2). Nous ne connaissons pas de mention de trouvaille pour ces pièces, mais leurs flans sont plus petits que pour les suivantes (5). Leur poids (1,80 g et 1,75 g) est très élevé ; la forme CIVITAS précéda l'abréviation en CIVI que l'on rencontre ensuite sur l'exemplaire que nous présentons de 1,38 g, mais déjà très usé (fig. 3). Plus tard, la croix trifide disparaît ; il en est ainsi pour le denier de 1,45 g du trésor de Fécamp, toujours à la légende SENONES CIVI que Mme Dumas date du troisième quart du Xe siècle (fig. 4) (6). Pour toutes ces pièces sénonaises le revers est anépigraphie, totalement vierge de points, contrairement à Auxerre et à Tonnerre ; les A ne sont pas barrés.

Les exemplaires (fig. 1 à 3) se succèdent avant 923, avant le règne de Raoul puisque ce roi frappa très probablement monnaie à Sens. Nous connaissons les dessins de deux pièces de Raoul (923-936) non retrouvées à ce jour, dont un denier très vraisemblable avec REX dans le champ, type usité non loin de là, à Chalons-sur-Marne (7).

La monnaie de Tonnerre

Au IXe siècle à Tonnerre, ont été frappées des pièces au type *Gratia Dei Rex* (8). D'après un diplôme du roi Eudes, l'Église de Langres était maîtresse du *castrum* de Tonnerre depuis 889 (9). On ne connaissait pas d'autre produit de cet atelier avant le XIe siècle (10). Notre exemplaire est donc le premier connu du Xe siècle (fig. 5). Il est si proche des deniers auxerrois qu'il leur ressemble servilement : TVRNODERCI au lieu d'AVTSIODERCI (fig. 6, 7). Les six dernières lettres sont communes aux deux légendes et les D sont remplacés par des C renversés. Si à Sens le revers anépigraphie est vierge, à Tonnerre il est occupé seulement par trois points disposés en tri-

4. A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, t. IV, 1936, p. 137 (Sens), p. 108-109 (Auxerre) et p. 138-139 (Tonnerre).
5. POEY D'AVANT n° 5907-5908 et n° 10 et 1 pl. CXXXVII. Deux exemplaires de 1,80 g et 1,75 g sont conservés au Cabinet des Médailles ; un autre très ébréché au Musée de Sens pèse tout de même 1,14 g. Une obole de 0,74 g avec SENON... CITS semble déjà une altération du type : POEY D'AVANT n° 5909 et n° 2 pl. CXXXVII.
6. F. DUMAS, *Le trésor de Fécamp*, n° 6762. Ce type s'immobilise jusqu'au début du XIe siècle. J. Lafaurie, *RN*, 1952, p. 136.
7. Pour le denier : GARIEL, t. II, n° 44 pl. LIV d'après un dessin de Conbrouse = F. DUMAS, « Les monnaies de Raoul », *Mélanges offerts à J. Lafaurie*, Paris, 1980, n° 7 p. 220. Une obole attribuée à Raoul mais à la lecture douteuse, n'a pas été reprise depuis Gariel ; elle avait été signalée par Ph. SALMON, *loc. cit.*, *RNB*, 1855 p. 185 et n° 6 pl. VII et reprise par A. DE BARTHELEMY, *RN*, 1860, p. 373-374. Nous remarquons que la légende *Senonis* (au IXe siècle) a précédé *Senones* (au Xe siècle). A Vendôme, nous observons le même phénomène avec *Vindenis* puis *Vendenis* (pour le type à la tête). Il faut peut-être établir une relation entre les abréviations de *Gratia* : CTA sur l'obole de Sens, et CTD sur les deniers de Saint-Nazaire d'Autun.
8. GARIEL, II, n° 260 pl. XXXV.
9. R.H. BAUTIER, *Recueil des actes d'Eudes*, t. I, n° 15 p. 68 et M. BUR, *La formation du comté de Champagne, vers 950-vers 1150*, Nancy, 1977, p. 143.
10. POEY D'AVANT p. 225 et CARON p. 336.

angle, pointe en haut (à 12h), inversés par rapport au triangle pointe en bas, à Auxerre.

La monnaie d'Auxerre

A Auxerre, ce monnayage très uniforme, anépigraphe, est daté du début ou du premier tiers du Xe siècle grâce au trésor de Luzy (Nièvre) dont Charvet ne publia le poids que d'un seul denier (1,60 g) et d'une obole (0,60 g) (11). Accompagnant plusieurs centaines de deniers auxerrois, une quinzaine de deniers et des oboles de Saint-Nazaire d'Autun, frappés raisonnablement sous le règne de Charles Le Simple (12). Les deniers d'Auxerre à la croix mince sont contemporains de ceux de Saint-Nazaire. Plus tard, le type auxerrois s'immobilise durant la seconde moitié du Xe siècle. La croix mince devient épaisse (13). Le trésor du Puy nous apprend qu'ensuite, vers la fin du siècle, le revers anépigraphe s'orne de deux fois trois globules (14). Mme Dumas avança l'hypothèse que cette initiative auxerroise pouvait revenir à Richard le Justicier, et que ce type avait été adopté avant le règne de Raoul ; un type sans référence au responsable de la frappe, avec un emplacement vide autour de la croix (15). Les A ne sont pas barrés. Nous pouvons confirmer, maintenant, que cette initiative débuta à Sens, avant d'être généralisée, au nom des trois ateliers.

Richard le Justicier

Frère de Boson le comte de Vienne, roi de Provence (879-887), qui ceint la couronne des anciens rois de Bourgogne et de Richilde la seconde épouse de Charles le

11. POEY D'AVANT n° 3 pl. CXXXVI = CARON p. 337. Le trésor de Luzy (Nièvre) signalé par J. CHARVET, *Description des monnaies françaises faisant partie de ses collections*, Paris, 1862 p. 68, n° 370 et 371. J. DUPLESSY, *ibid.*, trésor n° 202. Deux autres trésors contenaient des deniers auxerrois, toujours accompagnés de deniers de Saint-Nazaire d'Autun : le trésor d'Autun (Saône-et-Loire) et celui d'Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire) ; J. DUPLESSY, *ibid.*, n° 23 et 172.
12. Pour les monnaies de Saint-Nazaire, GARIEL, T.II, n° 15-18 pl. XXXIX. La concession de l'atelier aux évêques remonterait à Carloman. Ce type s'immobilisa sous Charles le Simple. Le 30 juillet 900, le comte Richard le Justicier pria le roi d'accorder à l'Église Saint-Nazaire la monnaie de cette cité qui était devenue sa propriété. En 919 encore, l'évêque Hervé considère toujours la monnaie comme son bien. Au sujet de la concession : M. PROU, *Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896, p. LIV, LV (900) et LXV (919) ; R. KAISER, dans *Vierteljahrsschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, 63 Band, Heft 3, 1976, p. 300-301. D'après Charvet, ces pièces d'Autun étaient à fleur de coin. Elles fournissent donc le *terminus post quem* de ce trésor de Luzy. M. PROU, *ibid.*, n° 603, attribue bien à Charles le Simple l'exemplaire conservé au Cabinet des Médailles, avec flan large et RX rétrograde. Pour ces monnaies souvent attribuées à Carloman (+884) : A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du moyen-âge*, Paris, 1891-1905, t. I. p. 246 et t. II., p. 467, ainsi que A. BLANCHET, *Manuel de numismatique française*, t. I, Paris, 1912, p. 356.
13. F. DUMAS, *Le trésor de Fécamp*, n° 6678-6723 (croix mince), n° 6724-6757 et 6758-6760 (croix épaisse et poids plus léger).
14. Evolution datée par le trésor du Puy, J. LAFAURIE, *RN*, 1952, p. 175.
15. Ailleurs, la démarche des féodaux est différente : à Corbie, à la fin du IXe siècle, l'abbé Angilbert (861-890) place son initiale dans un cantonnement de la croix ; à Tours on trouve la tête de Saint-Martin vers 919, dans le champ et, en Auvergne, le nom du comte Guillaume (918-926). F. DUMAS, « Le début de l'époque féodale en France d'après les monnaies », *BCEN*, vol. 10, n° 4, oct.-déc. 1973, p. 69-70 et *idem*, « Les monnaies de Raoul », *Mélanges offerts à J. Lafaurie*, p. 216.

Chauve, Richard le Justicier devient le véritable souverain en Bourgogne. Au départ, vers 888, il dispose du comté d'Autun pris à Carloman par son frère Boson. Progressivement, en guerrier remarquable contre les Normands surtout, et en diplomate avisé, il va devenir le *dux Burgondionum*, le *princeps*, intermédiaire entre le roi et les comtes (16). En 911, à Chartres, il est au premier rang lors de la défaite de Rollon ; ce sera sa dernière intervention contre les Normands qui signent ensuite le traité de Saint-Clair-sur-Epte (17).

Il met violemment la main sur Langres en 894, date à laquelle son fidèle lieutenant Manassès aveugle l'évêque Thibaud. Manassès devient ensuite le maître de plusieurs comtés de la région de Langres qu'il revendique aux comtes Gui et Anchiers (18). Quant au comté de Tonnerre qui dépendait de l'Église de Langres depuis 889, il entra alors dans sa mouvance (19).

À l'été 895, Richard attaque la ville de Sens, à cause d'un conflit avec l'archevêque Gautier, au sujet d'une vacance du siège de Troyes. Gautier est gardé prisonnier durant plusieurs mois. Le comte Guérin de Sens est remplacé par Garnier qui est installé aussi à Troyes par Richard le Justicier. Comme Thibaud évêque de Langres, Gautier le métropolitain sénonais, principal agent robertien en Bourgogne, est suspect aux yeux des Bourguignons (20). Sens est considérée comme la porte du duché de Bourgogne (21). C'est lors de la prise de la ville en 895, ou quelques années auparavant, que Richard devient abbé laïc de Sainte-Colombe (22).

Sassier a démontré qu'à Auxerre, Richard devient abbé laïc de Saint-Germain vers 893-894. Il est en possession du *comitatus* avant 900. En 909, il abandonne au vicomte Renard le choix du successeur de l'évêque Herfroi ; ce sera Géran. Le comte d'Autun est le supérieur du vicomte Renard. L'autorité administrative est restaurée au plus haut niveau entre ses mains (23). En 915 et 918, il intervient toujours dans le choix des évêques.

À partir de 900, Richard le Justicier occupe la première place dans les conseils du roi Charles Le Simple, ainsi à Compiègne en juin. L'année suivante, au plaid de

16. M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, 1ère partie, *Histoire politique*, Dijon, 1925, p. 274, 361-368. J. Richard, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIème au XIVème siècle*, Reprint, Genève, 1986, p. 2 ; P. RICHÉ, *Les carolingiens*, Paris, 1983, tableau XII et p. 226. La sœur de Richard le Justicier, Richilde eut de son mari Charles le Chauve, une fille Rothilde qui épousa Hugues comte de Bourges et maria sa fille Richilde à Thibaud de Tours.
17. M. CHAUME, *ibid.*, p. 351 ; et p. 362 au sujet des victoires sur les Normands.
18. M. CHAUME, *ibid.*, p. 371-374 ; P. RICHÉ, *ibid.*, p. 226.
19. Un Milon fut fondateur de l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre. Quatre générations plus tard, un homonyme devient comte en 992. M. Bur, *ibid.*, p. 142 et généalogie p. 143.
20. M. CHAUME, *ibid.*, p. 372-373.
21. Les rois Eudes, Robert Ier et Raoul furent sacrés par l'archevêque de Sens, primat des Gaules. Richard le Justicier, Robert Ier et Raoul furent inhumés en l'abbaye de Sainte-Colombe. M. Bur, *ibid.*, p. 84.
22. M. CHAUME, *ibid.*, p. 351 ; Y. SASSIER, *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois, du Xe au début du XIIIe siècle*, Auxerre, 1980, p. 3-4. Cette abbaye pourrait être revenue à Richard par son mariage avec Adelaïde, sœur de Rodolphe Ier roi de Bourgogne Transjurane.
23. Y. SASSIER, *ibid.*, 7-13, démontre que Richard succéda à Gerbaud entre 892 et 900. Gerbaud était mentionné avec le titre de comte. À la fin du Xe siècle, l'autorité du comte se disloque dans le sud du *pagus* où l'abbaye de Saint-Germain ne possédait aucun domaine.

Courtenot, il est accompagné de son fils Raoul, le futur roi ; il agit en prince souverain, par-dessus le comte du Palais et les comtes locaux. Richard a profité de la période de décomposition du pouvoir entre le couronnement de Charles Le Simple (28 janvier 893) et la mort du roi Eudes (1er janvier 898) pour asseoir son pouvoir en Bourgogne (24).

Le monnayage anépigraphe

C'est dans la chronologie de l'ascension du pouvoir de Richard le Justicier qu'il faut rechercher les phases de l'évolution de ces monnayages bourguignons. Le type anépigraphe apparaît à Sens où Richard entra en conflit avec l'archevêque dès 895. C'était la ville qu'il considérait comme la porte de la Bourgogne. Le pouvoir du comte Garnier qu'il place après l'emprisonnement de l'archevêque Gautier doit compter avec celui du métropolitain ; au prix de quel arrangement ? Après plusieurs émissions sénonaises de flan plus étroit et de poids lourd, puis de flan large et poids plus léger, c'est à Auxerre que ce type s'immobilise et a un immense succès. On le retrouve encore à Tonnerre simultanément. Selon toute vraisemblance, ce type apparaît dans les trois localités à une époque où Richard est au faite de son pouvoir. A Auxerre, il ne l'est qu'aux environs de 910, lorsqu'il a en main le *comitatus*, l'*episcopatus* et l'abbatiate de Saint-Germain ; et politiquement, après la défaite qu'il inflige à Rollon en 911, lorsqu'il peut gérer plus sereinement ses domaines.

Richard meurt le 31 août 921. Son fils Raoul, déjà associé aux affaires, lui succède au duché de Bourgogne jusqu'à sa mort en 936. En 923, il devient roi de France et s'intéressera toujours à ses domaines bourguignons et à Auxerre en particulier puisqu'il nomma au moins deux fois l'évêque (25). Le type monétaire en usage, très apprécié, fut immobilisé.

Après la mort du roi Raoul, son frère Hugues le Noir lui succède dans les domaines bourguignons de janvier à juin 936. En juin 936, Hugues le Grand, duc des Francs, lance une expédition contre Langres. Il passe à Auxerre durant le mois de juillet. Progressivement, il met la main sur toute la Bourgogne et se pare en 943 du titre de duc des Bourguignons. Dès 936, Louis IV renouvelle les privilèges de l'abbaye de Saint-Germain à Hugues le Grand dont l'ancêtre Robert le Fort avait été comte d'Auxerre d'octobre 865 à septembre 866 (26). A la mort du duc en 960, ses fils Otton puis Henri lui succèdent. Sous la mouvance des Robertiens, on frappait à

24. M. CHAUME, *ibid.*, p. 370, 375-378, 387.

25. Deux comparaisons stylistiques s'imposent avec ce type d'Auxerre et Sens. A Angoulême on retrouve le même type avec deux croix (avers et revers) sur le monnayage du roi Raoul ; GARIEL t. II, n° 1 pl. LIII et F. DUMAS, *Mélanges offerts à J. Lafaurie*, n° 10 p. 220. Une seconde analogie, plus flagrante encore existe entre les monnaies bourguignonnes anépigra- phes et le second type monétaire viennois de Louis l'Aveugle, roi de Provence, attribué à la période 905-928. Louis l'Aveugle, fils de Boson était cousin germain du roi Raoul qui se rendit plusieurs fois à Vienne qu'il amena dans la mouvance de son royaume. H. MORIN, *Numismatique féodale du Dauphiné*, Paris, 1854, p. V et 4-7. A. VILLARD, *La monnaie viennoise*, Gap, 1942, p. 33-35 et n° 60-63 (VI) et 66, 67 (IV). On peut penser que ce mon- nayage viennois s'inspire de celui qui était en usage dans les domaines propres du roi Raoul.

26. Y. SASSIER, *ibid.*, p. 15-30, d'après FLODOARD, *Annales*, éd. Lauer, année 936. A Sens, Hugues le Grand place progressivement sa clientèle de vassaux originaires de Touraine ou d'Anjou. Le comte Renard succède au vicomte Fromond. M. BUR, *ibid.*, p. 103-105, 145 ; K.F. WERNER, *Untersuchungen, Die Welt als Geschichte*, t. 19, 1959, p. 172-173.

Sens d'autres pièces anépigra- phes, mais dont la croix n'était plus trifide (Fécamp n° 6762 (fig. 4). A Auxerre, progressivement, la croix devient plus épaisse, le poids diminue (fig. 8). Mme Dumas attribue ce dernier type auxerrois au duc Henri qui succède à son frère Otton en 965 (27). Comme en Orléannais, Hugues le Grand n'éprouva pas le besoin de modifier le type monétaire local en vogue dans cette région de Bourgogne.

Chronologie du monnayage anépigraphe

Datation	Sens	Auxerre	Tonnerre
Fin du Xe s.	Fig. 1 Type GDR, obole SENONIS CIVITAS Croix trifide, 0,92 g Tr. de Marçay		
Époque de Richard le Justicier (+ 921)	Fig. 2 SENONES CIVITAS BN n° 1017, 1018 1,80 g ; 1,75 g Fig. 3 SENONES CIVI 1,47 g ; 1,38 g (usés)	Fig. 6/7 AVTSIODERCI R/ 3 points Tr. de Fécamp 6690	Fig. 5 TVRNODERCI R/3 points 1,52 g ; 1,42 g (usés)
Raoul roi (923-936)	Type REX Gariel 44	immobilisation	
Époque de Hugues le Gd (936-960) et de ses fils : Otton (961-965) Henri (965-1002)	Fig. 4 SENONES CIVI Croix normale Tr. de Fécamp 6762, 1,45 g	Fig. 8 AVTSIODERCI R/ 3 points Croix épaisses poids affaibli Tr. de Fécamp 6724/57 AVTSIODER R/ 3 points Croix épaisses Tr. de Fécamp 6758/60 AVTSIODERCI R/ 2 fois 3 points Croix épaisses Tr. du Puy 35	

Sauf indication contraire : deniers, revers anépigra- phes, croix minces. Les oboles existent pour certains types. Enfouissements des trésors : Marçay (début Xème), Fécamp (975-980), Le Puy (vers 1000).

27. F. DUMAS, *Le trésor de Fécamp*, deniers d'Auxerre à la croix mince n° 6678-6723, à la croix épaisse n° 6724-6757, ensuite à la croix épaisse et à légende abrégée n° 6758-6760.